



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
et des Etrangers en France
Bureau du contentieux
et de l'éloignement**

Mis à jour 17/03/2021

LA DECLARATION D'OPTION POUR SATISFAIRE LES OBLIGATIONS DU SERVICE NATIONAL EN FRANCE

Les jeunes ayant la double nationalité française et algérienne doivent, dans l'année de leur recensement à la mairie de leur domicile, faire une déclaration d'option s'ils veulent effectuer leur journée d'appel et de préparation à la défense en France.

Pour plus d'information sur le recensement militaire et la journée d'appel et de préparation à la défense : voir www.service-public.fr

Pour la déclaration d'option selon l'article 2 de l'accord franco-algérien :

Attention : **L'intéressé doit** contacter le 03 44 06 12 60 pour obtenir un rendez-vous et se rendre à la date obtenue à la :

Préfecture de l'Oise
Direction de la Citoyenneté et des Etrangers en France
Avenue de l'Europe
à BEAUVAIS

avec les documents suivants :

- la copie de la carte nationale d'identité du déclarant en cours de validité
- la copie du livret de famille des parents ou un extrait d'acte de naissance établissant la filiation
- l'attestation de recensement militaire délivrée par la mairie ou tout document émanant du Bureau du Service National portant le numéro d'immatriculation
- un justificatif de la nationalité algérienne du déclarant (copie du passeport algérien ou de la carte d'identité algérienne)

En cas de dossier incomplet la demande ne pourra pas être traitée.

Un original de la déclaration d'option visée par la préfecture sera transmis :

- à l'intéressé
- au Bureau du Service National de Compiègne
- au consulat d'Algérie